

MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ

La Maison départementale de la solidarité de Miramas est un lieu de proximité à l'écoute des difficultés de chacun. Des professionnels accueillent, informent et accompagnent les usagers dans leurs démarches.

UN LIEU D'ACCUEIL

La Maison départementale de la solidarité de proximité conseille et oriente notamment sur les dispositifs d'accès aux droits.

Elle propose un accompagnement individuel, des actions collectives, des consultations (enfants âgés de 0 à 6 ans - femmes enceintes, gynécologiques, conseil d'hygiène alimentaire...) des activités d'éveil du jeune enfant et un accompagnement à la parentalité.

Elle organise également des bilans en école maternelle, planifie des campagnes de vaccination, soutient dans les difficultés liées à la vie quotidienne (budget, surendettement) ou au logement (Fonds de solidarité logement, prévention des expulsions), développe des actions visant l'insertion sociale, favorise les actions liées à la scolarisation des enfants, intervient dans le cadre de la protection des personnes mineures et majeures en situation de danger ou de vulnérabilité et réalise des évaluations en vue de l'agrément des familles candidates à l'adoption.

DES PROFESSIONNELS AUX COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES ET COMPLÉMENTAIRES

Sous l'autorité d'un directeur et de ses adjoints, cette équipe est composée d'assistants sociaux, d'éducateurs spécialisés, d'auxiliaires de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants, de puéricultrices, d'infirmières, de sages-femmes, de psychologues, de conseillères en économie sociale et familiale, de médecins et de secrétaires.

Une diététicienne, une psychomotricienne, une orthoptiste et une orthophoniste interviennent également. Certains de ces professionnels peuvent être amenés à vous rencontrer à votre domicile.

En savoir plus

Maison départementale de la solidarité de proximité

Adresse : Maison des services - 4, boulevard Docteur Jacques-Minet

Tél : 04 13 31 76 00

Fax : 04 90 58 52 46

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (à l'exception du mardi après-midi)